

# **Location SANS raccordement ENEDIS**

## Par Max78hl, le 01/01/2022 à 17:48

Bonjour,

Je loue actuellement une maison qui n'est pas raccordée à enedis, pas de compteur rien.

En revanche il y a un système de panneaux solaires, qui cependant, ne permet pas de brancher de télé, ordi, appareils ménagers ect... par manque de puissance.

Est-ce légal ? Puis-je obliger le propriétaire à faire raccorder le logement, sachant qu'il ne s'agit pas d'un site isolé et que la « borne » et a moins de 100m.

Merci d avance pour vos conseils.

## Par Marck.ESP, le 01/01/2022 à 17:59

#### **Bonjour**

Le bailleur est dans l'obligation de vous remettre les diagnostics, dont le DPE, qui ferait ressortir le problème.

S'il n'a pas fourni toutes les pièces du dossier de diagnostics techniques , vous avez déjà un moyen d'agir.

Prenez contact avec l'ADIL, organisme officiel, qui peut vous aider.

https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/

### Par janus2fr, le 02/01/2022 à 10:15

Bonjour,

Pour être louée, une maison doit répondre aux critères du logement décent, Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002, en particulier :

#### [quote]

Le logement comporte les éléments d'équipement et de confort suivants :

6. Un réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces et des accès ainsi

que le fonctionnement des appareils ménagers courants indispensables à la vie quotidienne.

## [/quote]

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000217471/

Or, vous dites:

# [quote]

il y a un système de panneaux solaires, qui cependant, ne permet pas de brancher de télé, ordi, appareils ménagers ect... par manque de puissance.

# [/quote]

Votre logement n'est donc pas décent et votre bailleur doit y remédier au plus vite!